

TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ?

Le vote du projet d'avis PME/TPE neutres en carbone au CESE aura lieu le 11 septembre. Il sera rapporté par Antoine BONDUELLE et Stéphanie GOUJON, conseillers CESE, au nom de la section des activités économiques présidée par Delphine LALU

Pour y assister, c'est au Palais d'Iéna - 9 place d'Iéna - Paris 16^e. Il faut s'inscrire à l'avance et avoir une pièce d'identité. Réponse souhaitée avant le 6 septembre 2018 au : 01 44 43 62 37 - acteco@lecese.fr. Le mardi 11 septembre 2018 à 14 heures 30

L'Accord de Paris conduit les Etats à agir pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon de la moitié du siècle. Cet objectif de baisse drastique de la consommation des hydrocarbures suppose une mobilisation de tous les acteurs, étatiques ou non, en particulier des entreprises.

Or, bien qu'elles représentent la majeure partie du tissu économique, peu a été fait, jusqu'à présent, pour accompagner les TPE-PME dans cette direction.

Des dispositions législatives et réglementaires sont déjà applicables aux grandes entreprises, mais ce cadre ne s'applique pas ou peu aux 3,8 millions de TPE et PME. De plus, les outils techniques, comptables et fiscaux existants sont mal adaptés à leurs spécificités.

Dans cet avis, le CESE ambitionne de se mettre "à hauteur d'entreprise" pour explorer comment les TPE-PME peuvent participer à cette mobilisation. Il identifie des solutions concrètes pour que les TPE-PME posent les premiers pas vers la neutralité carbone, tout en s'adaptant et en gagnant en compétitivité et en performance globale.

A ce jour, la mobilisation des TPE-PME apparaît inégale : en France, peu d'entreprises ont réalisé un BEGES, soit moins de 8% pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 20 personnes et 12% pour les entreprises dont l'effectif est compris entre 20 et 49 personnes.

Il s'agit alors de favoriser un réseau « d'ambassadrices et d'ambassadeurs opérationnels » pour stimuler les échanges et initier la démarche des TPE-PME vers la neutralité carbone ; de mettre en place à bilan carbone plus représentatif de l'activité des TPE-PME ; de créer des clubs locaux de neutralité carbone ; de favoriser les produits et services moins émetteurs en carbone ; de dynamiser les financements ; de mieux former les gestionnaires et les comptables ainsi que l'ensemble des salarié(e)s.

Vidéos de présentation sur <http://www.lecese.fr/travaux-du-cese/saisines/tpe-pme-comment-reussir-le-passage-la-neutralite-carbone>.